



» Plan d'action
de développement
durable
2016-2020

Faire progresser
les connaissances sur le français
dans une perspective
de développement durable

Dépôt légal - 2016
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
ISBN : 978-2-550-75203-5 (PDF)

MOT DU PRÉSIDENT.....	1
1. MISSION DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE	3
2. BILAN DE L'APPLICATION DU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2013-2015	3
3. PRISE EN COMPTE DES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	5
4. CONTRIBUTIONS À LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2015-2020 ET À L'AGENDA 21 DE LA CULTURE DU QUÉBEC	5
5. PLAN D'ACTION DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE : FAIRE PROGRESSER LES CONNAISSANCES SUR LE FRANÇAIS DANS UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	6
Orientation 1 : Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique	6
Orientation 4 : Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques.....	8
Orientation 6 : Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités.....	8
6. ANNEXE — OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE 2015-2020 NON RETENUS	9

MOT DU PRÉSIDENT

Le Conseil supérieur de la langue française (CSLF) rend public son Plan d'action de développement durable pour les années 2016-2020 (PADD 2016-2020). Il a été conçu dans un souci de cohérence à l'égard des orientations et des objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 (Stratégie 2015-2020). Dans cet esprit, des actions visant une contribution à trois activités incontournables de la Stratégie 2015-2020 ont été ciblées.

L'élaboration du présent plan d'action a aussi été guidée par les objectifs du Plan stratégique 2013-2016 du CSLF. Des actions ont également été définies afin de poursuivre des engagements envers le développement durable pris par le CSLF pour la période 2009-2015. En outre, une prise en compte des principes de développement durable a permis de déterminer l'ensemble des actions présentées dans les pages qui suivent.

Le PADD 2016-2020 du CSLF soutient l'atteinte d'un des objectifs sur la langue française de l'Agenda 21 de la culture du Québec, objectif présenté dans la première partie de cet agenda : « L'action culturelle dans une perspective de durabilité : la culture est porteuse de sens, d'identité, de valeurs et d'enracinement ». Le CSLF contribue ainsi aux efforts gouvernementaux visant à doter la culture d'un meilleur ancrage dans le développement durable.

Le personnel du CSLF est fier de se mobiliser pour un développement durable où les dimensions sociales, économiques et environnementales sont indissociables. Le présent plan d'action souhaite marquer de manière concrète et mesurable son engagement à faire progresser les connaissances sur le français au Québec dans cette perspective.

Le président,

A blue ink signature in cursive script, reading "Pierre Boutet".

Pierre Boutet

Québec, mars 2016

1. MISSION DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE

Créé par la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11), le Conseil supérieur de la langue française (CSLF)¹ a été institué le 1^{er} octobre 2002 par la Loi modifiant la Charte de la langue française, laquelle a été sanctionnée le 13 juin 2002. Il succède ainsi au Conseil de la langue française, qui avait été créé en 1977 par cette même charte. La mission du CSLF y est définie aux articles 187 et 188, comme suit :

- Le Conseil a pour mission de conseiller le ministre responsable de l'application de la présente loi sur toute question relative à la langue française au Québec. À ce titre, le Conseil :
 - donne son avis au ministre sur toute question que celui-ci lui soumet;
 - saisit le ministre de toute question qui, selon lui, appelle l'attention du gouvernement.
- Pour l'accomplissement de sa mission, le Conseil peut :
 - recevoir et entendre les observations de personnes ou de groupes;
 - effectuer ou faire effectuer les études et les recherches qu'il juge nécessaires.
- En outre, il peut informer le public sur toute question relative à la langue française au Québec.

2. BILAN DU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2013-2015

Au terme de l'application de son précédent plan d'action couvrant la période 2013-2015, le CSLF a su atteindre les cibles pour l'ensemble de ses objectifs organisationnels. Pour mettre en œuvre l'**action 1** (Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation à la démarche de développement durable), des activités de sensibilisation ont été menées auprès du personnel sur les thèmes suivants :

- la démarche gouvernementale et organisationnelle de développement durable;
- les bonnes pratiques d'écoresponsabilité au travail et dans les déplacements;
- l'organisation d'événements et l'acquisition de services d'hébergement écoresponsables.

L'**action 2** (Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable) a permis de mettre en œuvre des pratiques de gestion environnementale et d'acquisitions écoresponsables, dont :

- l'utilisation de papier recyclé contenant des fibres de postconsommation pour la majorité des contrats d'impression;
- l'implantation d'espaces pour le matériel de papeterie et les technologies de l'information et des communications usagés afin d'en favoriser le réemploi;
- la gestion de biens excédentaires (tels que les livres et le matériel informatique) favorisant le réemploi;
- les pratiques adoptées au cours des années précédentes (utilisation de l'équipement acquis pour des vidéoconférences et des conférences téléphoniques, achat de papier recyclé, récupération des piles usagées, récupération multimatière, consommation d'eau du robinet plutôt que d'eau embouteillée, impression recto verso, utilisation d'un logiciel de gestion documentaire papier et numérique, consultation de quotidiens électroniques

1. Le Conseil supérieur de la langue française est composé de huit membres nommés par le gouvernement : un président, chargé de la direction et de l'administration, et sept personnes choisies après consultation d'organismes représentatifs des consommateurs, des milieux de l'éducation, des communautés culturelles, des syndicats et du patronat.

plutôt que papier, priorité accordée aux déplacements des formateurs dans les locaux du CSLF lors de séances de formation du personnel et covoiturage lors de déplacements pour la tenue d'activités).

Les actions 3 à 6 s'inscrivaient plus spécifiquement dans la mission du CSLF et correspondent aux grands défis que le Québec doit relever pour assurer son maintien en tant que société francophone en Amérique du Nord. Pour accomplir l'**action 3** (Produire, diffuser et faire connaître des publications visant à documenter ou à actualiser les connaissances sur la situation linguistique et sur des questions touchant la langue française au Québec), le CSLF a travaillé à neuf projets de recherche au cours de la période 2013-2015, dont cinq ont été diffusés sur le site Web de l'organisme. Conformément à l'objectif organisationnel visé par l'**action 4** (Réaliser des communications relatives à la politique linguistique québécoise), le CSLF a réalisé diverses présentations (discours, conférences et allocutions) lors de rencontres, de colloques ou de congrès tenus au Québec. Des présentations ont également été réalisées à l'extérieur du Québec dans le cadre du colloque des membres du réseau des Organismes francophones de politique et d'aménagement linguistiques (OPALE)².

Parmi les gestes posés par l'organisme qui sont liés à l'**action 5** (Réaliser des activités, notamment à l'intention des jeunes adultes québécois, sur l'importance de l'usage du français dans l'espace public ainsi que sur l'amélioration de la qualité du français, la valorisation de sa maîtrise et la célébration de sa vitalité), il y a la réalisation d'activités d'information et de promotion pour la population en général et les jeunes adultes en particulier comme par exemple :

- la diffusion périodique d'actualités linguistiques et de publications dans les médias sociaux;
- la présentation des dix mots de la francophonie sous forme de défi lancé aux internautes;
- un questionnaire ludique sur les termes qu'il est possible d'utiliser dans les médias sociaux.

Enfin, par l'**action 6** (Reconnaître les engagements individuels et collectifs en faveur du français), le CSLF a souligné les engagements individuels et collectifs en faveur du français par la remise de différents prix et distinctions. Au cours de la période 2013-2015, l'organisme a poursuivi ses efforts pour soutenir le retentissement médiatique (mentions, entrevues ou articles) de ces activités de reconnaissance.

2. Cette rencontre annuelle permet aux représentants des organismes linguistiques de la Belgique, de la France, du Québec et de la Suisse de partager leurs vues et leurs expériences sur les questions touchant la promotion du français dans leur pays respectif, et de coordonner leurs efforts. La rencontre a lieu dans l'un des quatre États représentés, en alternance chaque année.

3. PRISE EN COMPTE DES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le CSLF a pris en compte les seize principes de développement durable de la *Loi sur le développement durable* pour définir chacune des actions inscrites à son PADD 2016-2020. Dans la section 5 de ce dernier, chaque action est rattachée à une sélection de principes présentée entre parenthèses. Chacun de ces ensembles a été constitué sur la base de l'adéquation des actions aux enjeux que ces principes soulèvent. Les principes de développement durable ont aussi été considérés afin de bonifier les mesures prévues pour l'atteinte des cibles liées aux actions décrites dans ce document.

Santé et qualité de vie	Prévention
Équité et solidarité sociales	Précaution
Protection de l'environnement	Protection du patrimoine culturel
Efficacité économique	Préservation de la biodiversité
Participation et engagement	Respect de la capacité de support des écosystèmes
Accès au savoir	Production et consommation responsables
Subsidiarité	Pollueur payeur
Partenariat et coopération intergouvernementale	Internalisation des coûts

4. CONTRIBUTIONS À LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2015-2020 ET À L'AGENDA 21 DE LA CULTURE DU QUÉBEC

Les cinq actions ciblées par le CSLF dans les tableaux qui suivent sont regroupées sous trois des huit orientations de la Stratégie 2015-2020. Trois de ces actions visent également à contribuer aux activités incontournables suivantes de cette stratégie :

- Activité incontournable 1
Contribution à l'atteinte des résultats visés en matière de gestion écoresponsable
- Activité incontournable 2
Prise en compte des principes de développement durable
- Activité incontournable 3
Contribution au Chantier gouvernemental d'intégration de la culture au développement durable

Tout comme dans son plan d'action 2013-2015, un des objectifs de l'Agenda 21 de la culture du Québec a été pris en compte, soit celui ayant trait à la langue française. En lien avec les orientations de la Stratégie 2015-2020, le CSLF a retenu cinq des vingt-sept objectifs proposés par cette même stratégie, soit ceux qui sont en relation plus étroite avec sa mission et sur lesquels il peut intervenir de façon mesurable. Les objectifs de la Stratégie 2015-2020 qui n'ont pas été retenus sont présentés en annexe du présent plan d'action.

5. PLAN D'ACTION DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE : FAIRE PROGRESSER LES CONNAISSANCES SUR LE FRANÇAIS DANS UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Orientation 1 Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

Objectif 1.1

Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique

Action 1 (production et consommation responsables, protection de l'environnement, participation et engagement, accès au savoir)

Mettre en œuvre des pratiques et des activités écoresponsables dans les opérations courantes de gestion des ressources matérielles

Indicateur 1	Nombre de pratiques et d'activités écoresponsables mises en œuvre
Cible 1	Poser annuellement huit actions (pratiques ou activités) contribuant à une gestion écoresponsable des ressources matérielles

Objectif 1.2

Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics

Action 2 (tous les principes de développement durable)

Intégrer la prise en compte des principes de développement durable parmi les processus décisionnels de l'organisme

Indicateur 2	État d'avancement de la prise en compte des principes de développement durable
Cible 2	D'ici 2020, prendre en compte les principes de développement durable lors de l'élaboration d'au moins une action structurante



Agenda 21 de la culture du Québec

L'action suivante contribue à un objectif de la Stratégie 2015-2020 spécifique à la culture, lequel vise à soutenir l'Agenda 21 de la culture du Québec. L'action 3, qui suit, concerne plus précisément l'objectif 3 de cet agenda :

Veiller à ce que le français, en tant que langue officielle du Québec, demeure la langue commune de la vie publique de toutes les Québécoises et de tous les Québécois, quelle que soit leur origine, dans le respect de la communauté de langue anglaise et des communautés culturelles ainsi que des nations amérindiennes et de la nation inuite³.

Au cours de la période 2016-2020, le CSLF continuera également d'assister aux rencontres liées à la mise en œuvre du Chantier gouvernemental en culture.

Objectif 1.5

Renforcer l'accès à la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial

Action 3 (équité et solidarité sociale, participation et engagement, accès au savoir, protection du patrimoine culturel)

Diffuser et faire connaître les études, avis ou mémoires produits par le CSLF

Indicateur 3	Nombre d'études, d'avis ou de mémoires diffusés sur le site Web du CSLF et d'activités réalisées pour les faire connaître
Cible 3	Pour chaque étude, avis ou mémoire diffusés annuellement, produire au moins une publication sur le site Web, un communiqué de presse à l'intention des quotidiens ainsi qu'une publication dans les médias sociaux

3. Ministère de la Culture et des Communications (MCC) (2012). *Agenda 21 de la culture du Québec*, Québec, MCC, p. 11.



Orientation 4 Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques

Objectif 4.1

Appuyer la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement celles des personnes les plus vulnérables

Action 4 (santé et qualité de vie, équité et solidarité sociales, efficacité économique, participation et engagement, accès au savoir, prévention, protection du patrimoine culturel)

Diffuser des publications sur l'analphabétisme, l'amélioration de la littératie ou l'apprentissage de la langue française

Indicateur 4	Nombre de documents diffusés (étude, avis, mémoire, actualité linguistique sur le site Web ou publication dans les médias sociaux)
Cible 4	Diffuser annuellement dix publications sur l'analphabétisme, l'amélioration de la littératie ou l'apprentissage de la langue française



Orientation 6 Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités

Objectif 6.3

Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités

Action 5 (équité et solidarité sociale, participation et engagement, protection du patrimoine culturel)

Souligner l'apport remarquable en faveur de la langue française de personnes, de groupes ou d'organismes

Indicateur 5	Nombre de publications diffusées sur les prix et distinctions remis par le CSLF
Cible 5	Pour chaque prix et distinctions remis annuellement, diffuser au moins une publication sur le site Web, un communiqué de presse à l'intention des quotidiens ainsi qu'une publication dans les médias sociaux

6. ANNEXE — OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE 2015-2020 NON RETENUS

L'objectif 1.4 (Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique) est déjà pris en compte dans les activités du CSLF.

De plus, la mission du CSLF ne permet pas de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants :

- Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre de politiques et de mesures gouvernementales (Objectif 1.3)
- Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec la Francophonie (Objectif 1.6)
- Appuyer le développement de pratiques et de modèles d'affaires verts et responsables (Objectif 2.1)
- Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec (Objectif 2.2)
- Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable (Objectif 2.3)
- Développer et mettre en valeur les compétences permettant de soutenir la transition vers une économie verte et responsable (Objectif 2.4)
- Aider les consommateurs à faire des choix responsables (Objectif 2.5)
- Gérer les ressources naturelles de façon efficiente et concertée afin de soutenir la vitalité économique et de maintenir la biodiversité (Objectif 3.1)
- Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et pratiques de la société (Objectif 3.2)
- Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités (Objectif 4.2)
- Appuyer et promouvoir le développement de mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés (Objectif 4.3)
- Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie (Objectif 5.1)
- Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires (Objectif 5.2)
- Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire (Objectif 6.1)
- Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires (Objectif 6.2)
- Renforcer la résilience des collectivités par l'adaptation aux changements climatiques et la prévention des sinistres naturels (Objectif 6.4)
- Accroître l'accessibilité aux services, aux lieux d'emploi ainsi qu'aux territoires par des pratiques et la planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports durables (Objectif 7.1)
- Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de GES (Objectif 7.2)
- Améliorer l'efficacité énergétique (Objectif 8.1)
- Optimiser la production d'énergies renouvelables au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise (Objectif 8.2)
- Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES (Objectif 8.3)

Il n'est donc pas prévu que des actions précises soient entreprises à cet égard dans ce PADD.